



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
COMMUNE DE GRATENS

COMPTE - RENDU

Séance du 14 Avril 2022

Procès-Verbal

N° 3/2022

Législature 2020 -2026



ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 03/03/2022
3. Exercice Comptable 2021
 - 3.1. Budget Principal
 - 3.1.1. Vote du Compte de Gestion 2021
 - 3.1.2. Vote du Compte Administratif 2021
 - 3.1.3. Affectation du résultat de fonctionnement 2021
 - 4.2 Budget Annexe Photovoltaïque
 - 4.2.1 Vote du Compte de Gestion 2021
 - 4.2.2 Vote du Compte Administratif 2021
 - 4.2.3 Affectation du résultat de fonctionnement 2021
4. Taxes directes locales
 - 4.1. Bases d'imposition
 - 4.2. Vote des taux d'imposition 2022
5. Vote du Budget Primitif 2022
 - 5.1. Budget Principal
 - 5.2. Budget Annexe Photovoltaïque
 - 5.3. Budget Annexe Lotissement « Sous le Canal »
6. Office de Tourisme de la Communauté de Communes Cœur de Garonne – Randonnée équestre« Route Européenne d'ARTAGNAN ».
7. Acquisition d'un avertisseur lumineux pour dysfonctionnement électrique sur l'installation photovoltaïque
8. Compte-rendu de réunions
9. Questions Diverses

Séance du 14 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Présents :-MME CACAULT Pénélope, M. CHAUVIN Olivier, M. DANGLA Claude, M. DUTREY Alain, M. LAPIZE Patrick, MME LEMARCHAND Valérie, M. MAUROY Frédéric, M. MORIN Maurice, MME SAURRAT Catherine, MME SIADOUS Stéphanie, M. TOUSTOU Thierry.

Absents : Néant.

Procurations : Néant.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.
MME LEMARCHAND Valérie est élue à l'unanimité.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour : la randonnée équestre « Route Européenne d'ARTAGNAN » et l'acquisition d'un avertisseur lumineux pour l'installation photovoltaïque.

2. Approbation du compte rendu du 03/03/2022

Le compte rendu de la réunion du 3 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Exercice Comptable 2021

Rapporteur : M. MORIN Maurice

3.1. Budget Principal

3.1.1. Vote du Compte de Gestion 2021 – 2022^{DEL0010}

Le document comptable dressé par la Trésorerie est présenté puis soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Le résultat du vote à main levée est le suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
11	0	0

Le Compte de Gestion 2021 est adopté à l'unanimité.

3.1.2. Vote du Compte Administratif 2021 – 2022^{DEL0011}

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. MORIN Maurice, Adjoint en charge des finances, se conformant ainsi à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales.

M. MORIN Maurice procède à la présentation comptable de l'exercice 2021 matérialisé par le Compte Administratif. Il en énumère les chapitres budgétaires ainsi que la nature des dépenses et recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Cet exposé est complété d'une vidéo projection des pièces normalisées constituant le Compte Administratif.

La synthèse des écritures comptables 2021 se présente comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0 €	155 429.60 €	16 402.29 €	0 €	0 €	139 027.31 €
Opérations de l'exercice	397 526.58 €	492 564.02 €	73 157.00 €	44 804.66 €	470 683.58 €	537 368.68 €
TOTAUX	397 526.58 €	647 993.62 €	89 559.29 €	44 804.66 €	470 683.58 €	676 395.99 €
Résultats de clôture		250 467.04 €	44 754.63 €			205 712.41 €
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAUX CUMULES RESULTATS DEFINITIFS		250 467.04 €	44 754.63 €			205 712.41 €

Au terme de cette présentation, les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur l'approbation du Compte Administratif 2021 qui vient de leur être présenté, conforme aux écritures de la Trésorerie (réf : Compte de Gestion précité).

M. MORIN Maurice constate le résultat du vote à main levée et prononce les résultats suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	0

M. MORIN Maurice déclare le Compte Administratif 2021 APROUVÉ. Il remercie le Conseil Municipal pour la confiance accordée à M. le Maire. Informé du délibéré, ce dernier reprend la présidence et remercie à son tour les conseillers municipaux pour se vote de confiance.

3.1.3. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 – 2022 DEL0012

L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2021, sur le budget 2022 déduction faite du solde d'exécution d'investissement, est proposée comme suit :

. Article R 002 : 205 712.41 € (*report en section de fonctionnement*)

. Article R 1068 : 44 755.00 € (*couverture du besoin d'investissement en section d'investissement*)

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
11	0	0

Proposition ADOPTÉE à l'unanimité.

4.2 Budget Annexe Photovoltaïque

4.2.1 Vote du Compte de Gestion 2021 - 2022 DEL0013

Les mouvements de crédits constatés par la Trésorerie sur ce budget annexe sont présentés puis soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Les votes recueillis sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
11	0	0

Le Compte de Gestion spécifique au budget annexe photovoltaïque est APPROUVÉ à l'unanimité.

4.2.2 Vote du Compte Administratif 2021 – 2022DEL0014

Les dépenses et recettes comptabilisées et visées par M. le Maire sur l'exercice 2021 sont retranscrites sur le tableau ci-dessous. M. MORIN Maurice en détaille chacune d'elles à partir de notre grand livre comptable.

	Exploitation		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultat reporté	0 €	10 871.90 €	0 €	17 423.01 €	
Opérations de l'exercice	10 339.68 €	12 795.06 €	5 585.65 €	8 118.01 €	
TOTAUX	10 339.68 €	23 666.96 €	5 585.65 €	14 669.12 €	
Résultat de clôture		13 327.28 €		9 083.47 €	
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total cumulés					
Résultat définitif		13 327.28 €		9 083.47 €	22 410.75 €

L'approbation de ces écritures, conformes à celles du Compte de Gestion, sont soumises à approbation de L'Assemblée. Les résultats du vote à main levée sont :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	0	0

Le vote est acté par M. MORIN Maurice qui prononce l'APPROBATION du Compte de Gestion spécifique au budget annexe photovoltaïque.

4.2.3 Affectation du résultat de fonctionnement 2021 -2022DEL0015

La reprise de l'excédent d'exploitation dans son intégralité, soit 13 327.28 €, est proposée par M. le Maire. L'Assemblée est invitée à se prononcer. Le résultat du vote à main levée est le suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
11	0	0

Proposition ADOPTÉE à l'unanimité.

4. Taxes directes locales

4.1 Bases d'imposition

Suite à la tenue de la réunion de la commission communale des impôts directs, M. le Maire engage une discussion sur la nécessité d'actualiser par équité entre les administrés les bases d'imposition des immeubles dont la superficie habitable a évolué sans autorisation d'urbanisme et sans déclaration H1 auprès du Centre des Impôts. Sur sa proposition il sera procédé à la création d'une commission composée de trois conseillers municipaux en charge de la préparation des dossiers à soumettre à la CCID.

L'Assemblée est également informée que l'intégration de nouvelles habitations dans les bases d'imposition 2022 procure un produit supérieur à l'année précédente, permettant d'envisager le maintien des taux des taxes directes locales.

4.2. Vote des taux d'imposition 2022 – 2022DEL0016

Le Conseil Municipal,
Vu le produit fiscal 2022 notifié par la Direction Générale des Finances Publiques,
Vu le rapport de la Commission Communale des Impôts Directs du 30/03/2022,
Vu l'étude prospective financière réalisée par l'Agence Technique Départementale le 11/04/2022,
Vu les augmentations de taux prononcées par l'intercommunalité de rattachement en 2022 sur le Foncier Bâti

(majoré de 0.50 %) et sur la Taxe Redevance Ordures Ménagères,

Après délibéré et sur proposition de M. le Maire décide à l'unanimité des présents :

La reconduction pour 2022 et pour la 2^{ème} année consécutive des taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- ▶ Taxe Foncière sur le Foncier Bâti **37.85 %**
- ▶ Taxe Foncière sur le Foncier Non Bâti **54.15 %**

La présente décision sera dûment transmise aux services de l'Etat.

5. Vote du Budget Primitif 2022

Rapporteur : M. MORIN Maurice

5.2. Budget Principal - 2022DEL0017

Le Conseil Municipal,

VU le projet de Budget Primitif 2022,

VU la présentation qui en a été faite par M. MORIN Maurice, Adjoint au Maire en charge des finances et par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que les propositions respectent l'équilibre budgétaire et intègrent la reprise des résultats de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 arrêté comme suit :

a) Section de Fonctionnement

- ▶ Dépenses : 803 581 €
- ▶ Recettes : 803 581 €

b) Section d'Investissement

- ▶ Dépenses : 453 879 €
- ▶ Recettes : 453 879 €

- **VOTE** le présent budget au niveau :

- ▶ des chapitres pour la section de fonctionnement
- ▶ des chapitres pour la section d'investissement (sans opérations d'équipement)

5.3. Budget Annexe Photovoltaïque – 2022DEL0018

Le Conseil Municipal,

VU le projet de Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Photovoltaïque,

VU la présentation qui en a été faite par M. MORIN Maurice, Adjoint au Maire en charge des finances et par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que les propositions respectent l'équilibre budgétaire et intègrent la reprise des résultats de l'exercice 2022,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 Photovoltaïque arrêté comme suit :
 - a) Section d'Exploitation
 - ▶ Dépenses : 24 078 €
 - ▶ Recettes : 24 078 €
 - b) Section d'Investissement
 - ▶ Dépenses : 30 995 €
 - ▶ Recettes : 30 995 €
- **VOTE** le présent budget au niveau :
 - ▶ des chapitres pour la section d'exploitation
 - ▶ des chapitres pour la section d'investissement (sans opérations d'équipement)

5.4. Budget Annexe Lotissement « Sous le Canal » - 2022DEL0019

Le Conseil Municipal,

VU le projet de Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Lotissement « Sous-le-Canal » ,

VU la présentation qui en a été faite par M. MORIN Maurice, Adjoint au Maire en charge des finances et par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que les propositions respectent l'équilibre budgétaire,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 lotissement « Sous-le-Canal » arrêté comme suit :

- a) Section de Fonctionnement

- ▶ Dépenses : 640 000 €
- ▶ Recettes : 640 000 €

- b) Section d'Investissement

- ▶ Dépenses : 250 000 €
- ▶ Recettes : 250 000 €

- **VOTE** le présent budget au niveau :

- ▶ des chapitres pour la section d'exploitation
- ▶ des chapitres pour la section d'investissement (sans opérations d'équipement)

6. Itinéraire de randonnée « Route Européenne d'ARTAGNAN » Office de Tourisme de la Communauté de Communes Cœur de Garonne – 2022DEL0020

Le Conseil Municipal donne son accord pour que l'Office du Tourisme Intercommunal Cœur de Garonne intègre dans l'itinéraire de randonnée équestre « Route Européenne d'ARTAGNAN » le parcours entomologique de Gratens déjà matérialisé, empruntant plusieurs de nos voies communales et chemins ruraux. La commune est honorée de pouvoir faire partie de ce projet touristique et culturel valorisant son territoire.

7.Acquisition d'un avertisseur lumineux pour dysfonctionnement électrique sur l'installation photovoltaïque – 2022DEL0021

Afin de remédier aux dysfonctionnements électriques sur l'installation photovoltaïque occasionnant une perte de production, le Conseil Municipal décide de se doter d'un avertisseur lumineux pour déclenchement d'un signal d'alerte en cas de coupures électriques sur le réseau des onduleurs du Groupe Scolaire.

M. le Maire est invité à notifier à l'Entreprise SOLARIZE l'acceptation de son devis d'un montant de 720 € TTC. Cette dépense sera supportée sur le budget annexe photovoltaïque.

8. Compte-rendu de réunions

8.1 ATD 31- Analyse prospective financière

M. le Maire et M. MORIN Maurice communiquent à l'Assemblée l'analyse financière prospective réalisée à notre demande par l'Agence Technique Départementale. Les indicateurs sont des plus favorables pour mener à bien les projets d'investissement programmés sur le mandat 2020-2026. Ils résultent d'une rigueur budgétaire et de l'intégration des bases d'impositions issues des permis de construire délivrés en 2020.

8.2 Communauté de Communes Cœur de Garonne : CLAECT

M. le Maire a pris part à la commission d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes. Il a pu à cette occasion aborder des points concernant le local CLAE. Il regrette que ce bâtiment n'ait pu être intégré dans les biens transférés lors de la constitution de l'intercommunalité. La commune devra supporter les travaux d'agrandissement alors que le domaine périscolaire fait partie intégrante de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

8.3 Conseil d'Ecole

Le compte-rendu du conseil d'école du 14/03/2022 est porté à la connaissance du conseil municipal. M. le Maire et MME Pénélope CACAULT y représentaient la mairie.

8.4 Suivi dossier vente de deux terrains communaux en diffus

M. le Maire dit avoir signé un nouveau compromis de vente pour l'un des deux terrains communaux en diffus au lieu-dit « Sous le Canal ». L'acte définitif est lié à l'obtention du permis de construire et du financement.

9. Questions Diverses

9.1 Immeuble sis lieu-dit Le Village menaçant ruine

M. le Maire dit avoir été saisi de la situation d'un immeuble sis lieu-dit Le Village menaçant ruine. Le propriétaire a été contacté à se présenter en mairie et invité à prendre immédiatement toutes les dispositions pour y remédier. A défaut d'intervention sous trois mois, M. le Maire prendra un arrêté de péril ordinaire.

9.2 Impasse du Carrefour dit de Pilot (RD 7 et RD 626)

Le non respect du sens interdit dans l'impasse située aux abords du carrefour dit de Pilot, entre la RD 7 et RD 626 a été signalé à M. le Maire par un riverain. La dangerosité à cet endroit est avérée et est amplifiée par la vitesse à laquelle les véhicules s'y engagent. Des contrôles routiers seront demandés à la gendarmerie et l'étude d'un aménagement sera confiée au Conseil Départemental ou à la mairie.

9.3 Projets d'urbanisme

9.3.1 Terrains communaux sis lieu-dit « Sous le Canal »

M. le Maire dit avoir reçu une offre d'achat de 15 000 m² par un investisseur pour la construction de tout au plus douze maisons individuelles sur la partie haute des terrains communaux situés en dessous du Canal de Saint-Martory. La partie restante de l'unité foncière destinée à la vente suscite quant à elle l'intérêt d'une société pour l'implantation de « maisons sénioriales ». Ces dossiers sont à l'étude.

9.3.2 Photovoltaïque

M. le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour deux nouveaux projets d'hangars photovoltaïques, l'un au quartier Barrut l'autre quartier Barrau. Après présentation des dits dossiers :
Celui projeté au quartier Barrut reçoit un avis favorable compte tenu notamment de son bardage bois permettant une bonne intégration paysagère. Le second quant à lui, devra faire l'objet d'un avant-projet afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer.

9.4 Transfert du local dédié au Comité des Fêtes

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le local au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère, disponible depuis la dissolution de l'association du 3^{ème} Age, soit dédié au Comité des Fêtes en lieu et place de la salle du 1^{er} étage de la mairie.

9.5 Remerciements

9.5.1 Famille BARTHE

La Famille BARTHE adresse ses plus sincères remerciements au Conseil Municipal pour les marques de sympathies qui lui ont été adressées lors du décès de Madame BARTHE Huguette.

9.5.2 Famille MICHAUD

Le Conseil Municipal est remercié par la Famille MICHAUD pour les condoléances qui lui ont été présentées lors du décès de Monsieur MICHAUD Pierre.

Fin de séance à 21H30.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

NOM – PRÉNOM	SIGNATURE
Pénélope CACAULT	
Olivier CHAUVIN	
Claude DANGLA	
Alain DUTREY	
Patrick LAPIZE	
Valérie LEMARCHAND	
Frédéric MAUROY	
Maurice MORIN	
Catherine SAURRAT	
Stéphanie SIADOUS	
Thierry TOUSTOU	